

E. 311 Mali

dodis.ch/55053

~~117 / 1180 / 115 / 11~~  
n.D.  
10. Juli 1979  
50  
1/2

A l l o c u t i o n

de M. l'Ambassadeur Marcel HEIMO,  
Directeur de la Coopération au développement  
et de l'aide humanitaire internationales,  
pour la radio du Mali

(Bamako, le 26 mai 1979)

Le premier devoir dont je doive m'acquitter avant de rentrer dans mon pays m'est particulièrement agréable puisqu'il consiste à remercier le Gouvernement malien et ses ministres de l'accueil qu'ils ont bien voulu réserver à notre petite délégation composée de M. Mottier, le coordonnateur de notre coopération au développement et de notre aide humanitaire pour le Mali, et de moi-même. Par exemple, le Ministre de la santé, M. Missa Koné, qui se trouvait en Suisse au moment de notre départ pour Bougouni et Yanfolila, est, le jour même de son retour à Bamako, venu nous rejoindre à Yorobougoula pour passer la nuit avec nous et nous accompagner sur le chemin de Sélingué. Nous lui savons gré de cette haute marque d'attention. Tout au long de notre séjour, votre hospitalité à tous ne s'est jamais démentie. Nous en avons été très touchés. J'englobe dans mes remerciements les chefs d'administration qui nous ont reçu avec beaucoup de compréhension et d'amabilité. Avant d'en terminer avec l'expression de ma dette de reconnaissance, je m'en voudrais de ne pas mentionner notre chaperon très sympathique de la Direction du Protocole du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Doumbia, qui nous a constamment entouré, qui s'est occupé de nous avec une prévenance et une assiduité constante, je dirais même avec un dévouement indéfectible, qu'il se soit agi de nos déplacements et rendez-vous en ville de Bamako ou de notre

./.



visite en brousse. Qu'il soit vivement remercié à la fois de son efficacité et de sa gentillesse.

\*

Ce passage au Mali, même s'il a été trop bref, m'a cependant permis de découvrir votre pays et les grandes richesses qu'il contient qu'elles soient humaines, physiques ou naturelles.

Richesses humaines d'abord par la diversité des ethnies qui occupent son sol, qu'elles soient nomades ou sédentaires, qu'elles s'appellent Touareg ou Peuls, Bambara ou Malinké, Sara-collé, Dogon ou Sénoufo, pour n'en citer que quelques-unes. Qui dit richesses humaines dit richesses culturelles tant les croyances, les organisations et les habitudes sociales, les habitats et les modes de vie et de travail paraissent, à première vue, chatoyants, divers et innombrables.

Richesses physiques aussi par l'immense étendue du territoire et la diversité des zones (saharienne, sahélienne et soudanaise) qui déterminent les végétations et les productions, une richesse d'ailleurs fragile tant elle est exposée aux ruptures climatiques voire aux accidents d'origine humaine.

Richesses naturelles enfin, car le potentiel productif du Mali paraît considérable. La zone Sud et le Delta offrent la possibilité - la maîtrise de l'eau obtenue - d'un accroissement impressionnant des productions agricoles.

Si j'ai pu me faire une idée de l'étendue et de la diversité de ces richesses, j'ai aussi pu constater que de nombreux besoins même élémentaires des populations maliennes demeureraient insatisfaits. Que de progrès à accomplir encore dans les grandes infrastructures - routes et pistes en matière de communications,

éducation générale et technique, équipements de toutes sortes (et je pense ici surtout au service de santé) - mais dans le domaine aussi des structures de production, par exemple au niveau de la première transformation des productions nationales.

Bref, un immense effort doit être entrepris et accompli par la communauté malienne pour développer son économie et améliorer son niveau de vie. C'est à cette fin notamment que nous vous offrons notre coopération et, dans le cadre de cette coopération, notre aide. Une aide à vrai dire modeste, à la mesure des moyens financiers mis à notre disposition par le Parlement, mais une aide que nous nous efforçons toutefois de rendre efficace, par un travail sérieux, conduit en étroite collaboration avec les Ministères et directions que cela concerne de votre Gouvernement.

\*

Notre action en faveur des pays en développement est soumise en Suisse à une Loi fédérale "sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales". Cette Loi nous prescrit de contribuer d'abord à l'amélioration de la situation des pays, régions et populations les plus défavorisées pour ce qui est de la répartition géographique de notre aide, à l'amélioration des conditions d'existence des populations rurales pour ce qui est de la répartition sectorielle de notre aide. Mais ceci ne signifie nullement que nous ne puissions agir que dans le cadre ainsi délimité. En fait, la loi nous impose des priorités qui nous laissent une grande latitude dans le choix des projets de coopération, pour autant naturellement que l'esprit de cette loi soit respecté, à savoir que directement ou indirectement le sort des plus déshérités s'en trouve allégé. Nous sommes à cet égard particulièrement conscient du fait que finalement, à moyen et long terme, il s'agit de faire en sorte que le Gouvernement qui est notre partenaire puisse, au fur et à mesure de la progression du développement national,

disposer des moyens qui lui permettront de pratiquer lui-même une politique visant à soutenir économiquement et socialement les couches les plus défavorisées de la communauté nationale. Tel est, exprimé en termes généraux, le contenu de notre Loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire. Tel est aussi l'esprit dans lequel nous, Direction responsable du Ministère des affaires étrangères, nous efforçons de l'appliquer.

\*

Notre programme actuel de coopération avec le Mali correspond assez bien à l'esprit des grands principes qui guident notre action. Par le passé, c'est-à-dire jusqu'en 1976, date à laquelle la coopération suisse au développement a envoyé la première mission d'importance dans votre pays, notre collaboration s'était limitée à quelques actions éparses, certes valables, mais sans liens les unes avec les autres, ni fil conducteur commun. En revanche, le programme qui s'échafaude en ce moment et que nous sommes prêts à compléter, en accord avec vous, illustre parfaitement notre politique en matière de développement.

S'agissant des actions auxquelles nous avons apporté notre contribution il y a quelques années et qui peuvent être considérées comme les premiers jalons de notre coopération actuelle, je rappellerai pour mémoire:

- nos contributions au Centre professionnel du Père Michel à Niarela;
- un appui relativement important à l'UNICEF destiné à l'Opération Puits (qui malheureusement, pour différentes raisons, n'a pas donné les résultats escomptés);
- enfin, une subvention d'environ 250 millions de francs maliens de nos jours à la "Société de Crédit Agricole et d'Equipement rural" pour permettre aux paysans de continuer à acquérir les

matériels indispensables au moment de la sécheresse et de la hausse des prix du pétrole sur le marché mondial.

A ces contributions spécifiques pour des projets exécutés au Mali même s'est toujours ajoutée une action de formation en Suisse au moyen de bourses de stages et d'études. Bien que de dimension réduite, cette action a permis à toute une série de techniciens de l'OPT, du secteur bancaire, de celui des douanes ainsi qu'à différentes catégories d'ouvriers qualifiés (électriciens, mécaniciens, etc.) de parfaire leurs connaissances et leur savoir-faire pratique dans leurs domaines respectifs.

Quant à notre coopération actuelle, et probablement à venir, elle continue à s'exercer essentiellement au profit du monde rural. Mis à part une exception - un soutien au creusement de puits dans la zone de Bandiagara à travers CARITAS -, elle se concentre dans la Troisième Région Administrative ou sur des actions de formation à caractère national.

Les actions portant sur la Troisième Région et qui ont déjà commencé sont au nombre de trois:

- un projet de recherche et d'exploitation d'eaux souterraines ou, en d'autres termes, d'approvisionnement des populations en eau potable par la création de forages équipés de moyens d'exhaure simples;
- un projet d'amélioration des services de santé de base et des soins primaires par toute une série de petites interventions menées de façon intégrée;
- un projet de construction de magasins coopératifs de stockage et de vente.

A ces trois actions, que les services responsables s'efforcent de mener en collaborant étroitement les uns avec les autres, s'en ajoutera bientôt une quatrième de grande envergure, visant la protection, l'exploitation et la régénération des forêts du Sud du Mali et incluant un programme de formation à l'échelle nationale.

Au nombre de ce dernier type d'action (formation au niveau national), il convient évidemment de compter le projet pour lequel nous venons de signer un accord cet après-midi et qui prévoit, moyennant quelques investissements de base, la mise à disposition d'un certain nombre de coopérants et une participation aux frais de fonctionnement de l'opération, la formation de diverses catégories de formateurs dans le domaine du machinisme agricole à la station de Samanko.

Ce sont ces différents projets qui constitueront pour les années à venir le noyau de notre coopération avec le Mali. J'utilise à dessein le mot "noyau" pour bien montrer que, malgré la limitation de nos moyens, nous avons la ferme intention d'étoffer encore quelque peu ce programme.

D'ores et déjà, diverses idées ont pu être abordées parmi lesquelles:

- un soutien accru à la Santé publique dans le domaine des infrastructures de base;
- la formation d'agents qualifiés dans le cadre du mouvement de relance des coopératives;
- (toujours dans la 3ème Région) l'amélioration du réseau des pistes rurales;
- l'approvisionnement en eau de certains chefs-lieux de cercles;
- la rentabilisation de certains forages particulièrement productifs par des mises en valeur agricoles,
- etc. etc...

Toutes ces idées (et d'autres, à peine esquissées jusqu'ici, mais qui incontestablement correspondent, d'une part, à des besoins prioritaires et même essentiels et qui, d'autre part, satisfont aux critères de choix de nos actions) feront l'objet d'examen plus attentifs au cours des mois et années à venir afin de donner au programme de coopération entre la Suisse et le Mali les dimensions qu'il mérite.

\*

Cet énoncé des entreprises de coopération bilatérale entre la Suisse et le Mali n'épuise pas le sujet, tant s'en faut. En effet, au plan régional aussi, nous apportons notre appui à plusieurs institutions africaines. Nous sommes en effet depuis longtemps membre à part entière du FAD - Fonds Africain de Développement - et nous nous apprêtons à adhérer à la BAD - Banque Africaine de Développement - à l'occasion de l'ouverture de son capital à des membres non régionaux, ce qui devrait se produire dans un délai relativement bref.

Pour être à peu près complet, je rappellerai que nous appuyons directement le CILSS - Comité Inter-état pour la lutte contre la sécheresse au Sahel - par une certaine assistance technique, et indirectement par notre appartenance au "Club des amis du Sahel" qui s'est fixé pour tâche de contribuer à la réalisation par le CILSS d'un vaste et systématique programme de réhabilitation et de développement de la zone sahélienne. Au plan mondial, nous participons activement, et par des mises de fonds souvent substantielles, à diverses organisations qui dirigent une part importante de leurs activités vers l'Afrique occidentale, plus spécialement sahélienne; je veux parler par exemple du PNUD - Programme des Nations Unies pour le Développement - et de ses divers Fonds (par exemple: FNUAP), de l'OMS, de l'UNIDO, de la FAO bien entendu, et j'en passe.

\*

J'en ai suffisamment dit pour convaincre chacun que les relations entre la Suisse et le Mali, qu'elles suivent la voie bilatérale ou multilatérale, sont en plein essor. Nous nous en félicitons, espérant que cette coopération portera très rapidement ses fruits, qu'elle facilitera aux Autorités et aux populations du Mali la réalisation de l'oeuvre de développement. Tous espèrent de ce développement qu'il accroîtra les moyens que le Gouvernement sera en mesure de mettre au service de la communauté nationale et qu'il aboutira pour l'ensemble de la population du Mali au relèvement de son niveau d'existence et de la qualité de sa vie.

Vive la coopération entre le Mali et la Suisse !